



Recettes fiscales de la Confédération jusqu'à fin juin 2022

(en mio CHF)

Nature des recettes ¹⁾	2021			2022	
	Budget	Compte	Compte	Budget	Compte
	Total	1e semestre	Total	Total	1e semestre
Recettes fiscales	71'067	61'586	70'408	73'072	62'358
Impôts	65'644	58'666	64'961	67'318	59'438
Impôt fédéral direct	24'328	20'188	25'393	26'253	20'975
Impôt anticipé (retrées sous déduction des remboursements)	7'915	20'883	4'900	7'080	20'123
Droits de timbre	2'160	1'467	2'608	2'075	1'507
Taxe sur la valeur ajoutée	22'830	11'964	23'553	23'510	12'644
Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	2'827	1'293	2'727	2'807	1'358
Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1'888	863	1'811	1'868	906
Impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles et autres	15	9	16	15	8
Impôt sur le tabac	2'010	1'129	2'257	2'031	1'019
Impôt sur la bière	114	46	107	115	50
Impôt sur les boissons spiritueuses	268	145	304	277	156
Supplément perçu sur le réseau	1'288	679	1'284	1'288	691
Taxes routières	2'485	1'236	2'382	2'503	1'292
Redevance, trafic des poids lourds	1'698	802	1'700	1'711	823
Redevance, routes nationales	415	265	367	415	315
Impôt sur les automobiles	372	169	316	377	155
Droits de douane	1'100	624	1'277	1'170	592
Impôt sur les maisons de jeu	331	93	233	372	164
Taxes d'incitation	1'437	896	1'482	1'639	803
Autres recettes fiscales	71	70	72	69	69

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de chiffres arrondis.

¹⁾ Revenus avec incidences financières.

Explications concernant le décompte des recettes fiscales

Impôt fédéral direct

Son échéance est généralement fixée au 1^{er} mars (avec un délai de paiement de 30 jours). Les cantons sont tenus de verser la quote-part de la Confédération aux montants qu'ils ont encaissés au cours d'un mois jusqu'au terme du mois suivant. Le rendement est particulièrement élevé au 2^e trimestre.

Impôt anticipé

- **Recettes:** L'impôt anticipé prélevé sur les intérêts des avoirs des clients des banques suisses (dépôts à vue et à terme ainsi que dépôts d'épargne) et des bons ou obligations de caisse est déclaré trimestriellement, alors que celui qui frappe les autres revenus de capitaux (en particulier les intérêts servis sur les obligations et les dividendes), les gains de loteries et les prestations d'assurance fait l'objet d'un décompte mensuel.

- **Remboursements:** Les prétentions au remboursement font l'objet en principe d'un décompte mensuel. Les acomptes de remboursements aux personnes morales (basés sur la somme approximative due) sont effectués pour l'essentiel en mars, juin et septembre.

Droits de timbre

Les droits de négociation sur les titres et sur les quittances de primes sont prélevés trimestriellement. Les décomptes des droits sur les émissions sont établis chaque mois.

TVA

Pour la TVA, le décompte se fait en règle générale par trimestre. Les assujettis, qui appliquent la méthode de décompte simplifiée des taux de la dette fiscale nette, peuvent établir des décomptes semestriels. Un décompte mensuel peut être effectué pour les assujettis qui présentent des soldes positifs importants d'impôt préalable. L'impôt sur les importations est prélevé au fur et à mesure. Cependant, dans la majorité des cas, un délai de paiement de 60 jours est accordé.

Autres impôts

Pour la plupart des autres impôts les plus importants (impôt sur les huiles minérales, impôt sur le tabac, redevance sur le trafic des poids lourds, redevance pour l'utilisation des routes nationales et droits de douane), le décompte se fait mensuellement. En ce qui concerne les taxes d'incitation environnementales, elles sont décomptées chaque mois ou annuellement.